

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date d'affichage : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS

Présents : VENGEONS Christian, LECUYER Josiane ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, MALBEC Béatrice, GILBERT Sébastien, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme, LEMIERE Marc-Antoine, DAVID Nathalie, HERVIEU Jacques, DAVID Frédéric, LEROUILLY Chloé, GODARD Jacky, GILETTE Valérie.

Absents excusés : ; DESGUEE Jérémie (pouvoir à LEMIERE Marc-Antoine), FREENE Anaïs (pouvoir à VENGEONS Christian), GALLIER Erick (pouvoir à LECUYER Josiane), MOTTIN Christelle (pouvoir à GODARD Jacky), LECAPITAINE Christelle (pouvoir à DAUTY Virginie), PELLETIER Philippe (pouvoir à GILETTE Valérie).

Absents : PATIENCE Mickaël

Présents : 16 **Pouvoirs :** 6 **Votants :** 22

La séance a été ouverte à 20h15.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Avis du conseil municipal dans le cadre de la consultation du public organisée du 16 mars 2026 au 13 avril 2026 sur une demande d'enregistrement présentée par la SCEA SAINT BAZILE
Délibération 2026-03-14

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.512-7 et suivants relatifs à la procédure d'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2026 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement susvisée ;

VU le courrier de la préfecture en date du 30 janvier 2026 relatif aux modalités d'affichage de la consultation ;

Considérant que l'arrêté préfectoral susvisé organise une consultation du public ouverte du lundi 16 mars 2026 au lundi 13 avril 2026 inclus aux permanences de la mairie ;

Considérant que cette consultation porte sur une demande d'enregistrement présentée par la SCEA SAINT BAZILE ;

Considérant que cette demande concerne un projet d'extension d'un élevage vaches laitières, assorti d'une mise à jour du plan d'épandage ;

Publié le 13/03/2026



Considérant que la surface d'épandage maximale sur Val d'Arry sera de 2.4 hectares sur les parcelles cadastrées OD 373, OD.377, OD.198, OD 197, OD 199 et OD 057 situées sur la commune historique de Noyers-Bocage.

Considérant que la consultation est annoncée par voie d'affiches dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source ;

Considérant que, dans ce cadre, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur la demande d'enregistrement soumise à consultation du public

Décision : 22 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND** acte de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2026 portant ouverture d'une consultation du public du 16 mars 2026 au 13 avril 2026 inclus, relative à la demande d'enregistrement présentée par la SCEA SAINT BAZILE pour un projet d'extension d'un élevage laitier de 150 à 210 vaches laitières, avec mise à jour du plan d'épandage.
- **EMET** un avis favorable sur la demande d'enregistrement susvisée

Certifié exécutoire le
13/03/2026,
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

